

L'hon. M. Harris: Voici le tableau:

ENFANTS INDIENS FRÉQUENTANT LES

COURS

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI
Île-du-Prince-Édouard.....									2	2	
Nouvelle-Écosse.....	13	10	4	2	5	5	7	5	7	8	9
Nouveau-Brunswick.....	12	2	3	4	1	4	2	9	23	10	9
Québec.....	33	31	17	21	21	16	18	21	30	9	12
Ontario.....	63	38	33	40	39	34	31	27	146	72	49
Manitoba.....	69	36	42	26	11	10	5		1	1	3
Saskatchewan.....	59	23	29	20	16	6	4	3	13	9	7
Alberta.....	26	14	19	24	14	14	14	13	22	23	10
Colombie-Britannique.....	208	167	179	177	136	132	135	96	141	61	39
Territ. du N.-O.....	13	1	6	3		1					
Yukon.....	8	7	9	3	5	5	1		1	3	
Hors du Canada.....	2	3	3	4	3	2	4	4	3	3	
TOTAUX.....	506	332	344	320	251	229	221	178	389	201	128
Écoles indiennes.....	8,443	4,542	4,021	3,336	2,711	2,122	1,447	908	371	151	82
GRAND TOTAL.....	8,949	4,874	4,365	3,656	2,962	2,351	1,668	1,086	760	352	220

(Le crédit est adopté.)

M. le président: Si je comprends bien, les crédits n^{os} 56 et 57 sont adoptés, mais l'honorable député de Kamloops voulait poser une question sur le crédit n^o 57.

M. Fulton: Non sur le crédit n^o 58:

58. Division de la citoyenneté, \$697,031.

M. Fulton: Il y a un point qui me préoccupe un peu. Je veux parler du montant total. Si le ministre veut consulter le détail, à la page 130, il comprendra sur quoi porte ma question.

D'après ce détail, durant l'année financière dernière, le crédit demandé dans le budget était de \$615,464. Un peu plus loin, toujours dans le détail, on lit que le montant dépensé au cours de l'année financière a été de \$505,464, soit exactement \$110,000 de moins que le montant prévu. Cette année, cependant, le ministère demande \$697,031, soit \$82,000 de plus que le montant estimatif établi l'an dernier, et \$192,000 de plus que le montant dépensé l'an dernier. Mon étonnement et mon inquiétude me portent à demander pourquoi, bien qu'on ait dépensé, l'an dernier, moins que le montant prévu, on demande cette année plus que l'an dernier, et \$192,000 de plus que ce que l'on a dépensé.

L'hon. M. Harris: Le montant dont parle mon honorable ami est un montant estimatif que l'on établit généralement en novembre, avant que les crédits soient soumis au Conseil du Trésor. C'est pourquoi j'estime qu'il faut prévoir un certain écart. Il s'agit d'un crédit

[M. le président.]

qui varie quelque peu, et je crois pouvoir dire que l'honorable député constatera que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration maintient ses crédits à un niveau assez bas et qu'il a la réputation d'être l'un des trois ou quatre ministères qui ont, à diverses occasions, diminué leurs crédits.

M. Fulton: Il convient sans doute que j'en félicite le ministre. Je crois qu'il y a ici deux ou trois montants qui sont inférieurs, cette année, à ceux de l'an dernier, mais le cas me semble particulièrement remarquable lorsque le montant estimatif a dépassé de \$110,000 la somme dépensée l'an dernier, et que vous demandez néanmoins \$82,000 de plus que l'estimation de l'an dernier. Si le ministre pouvait nous dire combien on a réellement dépensé l'an dernier, et s'il pouvait nous indiquer que les dépenses prévues, exposées dans le détail, ont été considérablement inférieures aux dépenses réelles, je pourrais alors comprendre que le montant soit plus élevé cette année. Mais je répète que, d'après le montant que vous avez dépensé jusqu'au 31 décembre, et si l'on y ajoute le montant que vous prévoyez dépenser durant le reste de l'année financière, on constate que vous dépenserez au cours de l'année \$505,000, ce qui est \$110,000 de moins que le montant d'abord prévu au budget. Et pourtant, vous demandez \$190,000 de plus que ce montant.

L'hon. M. Harris: L'honorable député ne doit pas oublier que, lorsqu'il s'agit des crédits intéressant l'année financière en cours, nous sommes obligés d'augmenter le traitement de